



FISCALITÉ POST COVID-19 : COLLECTER PLUS ET FAVORISER LA RELANCE « L'expérience du Cameroun »

- Présenté par
- **M. FAYCAL ABDOULAYE**
- **Direction Générale des Impôts du Cameroun**





PLAN DE PRESENTATION

■ Introduction

- I. Les mesures d'urgence prises pour aider les entreprises à faire face**
- II. Les mesures prises pour garantir la continuité de la collecte des impôts et taxes**
- III. Les mesures de relance post Covid**



INTRODUCTION

- ❑ Vulnérabilité du Cameroun accentuée par l'ouverture de son économie sur les pays fortement touchés par la pandémie (Chine, UE, USA);
- ❑ Ralentissement de l'économie camerounaise marqué par :
 - ✓ *la baisse de la demande mondiale et intérieure ;*
 - ✓ *la chute des prix des matières premières ;*
 - ✓ *les difficultés d'approvisionnement des entreprises ;*
 - ✓ *la baisse de l'offre et de la productivité.*
- ❑ Conséquences :
 - ✓ *diminution des transferts sociaux et réduction des commandes publiques ;*
 - ✓ *pertes des revenus des ménages et des entreprises affectant le niveau d'épargne nationale et le financement des investissements ;*
 - ✓ *dégradation de la capacité contributive des agents économiques et baisse des recettes fiscales.*



I. LES MESURES D'URGENCE PRISES POUR AIDER LES ENTREPRISES À FAIRE FACE

- 1) **Suspension du recouvrement forcé à l'encontre des entreprises affectées par la crise ;**
- 2) **Suspension des contrôles fiscaux sur au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2020 ;**
- 3) **Report du délai d'exigibilité de la taxe foncière ;**
- 4) **Défiscalisation des biens destinés à la lutte contre la Covid ;**
- 5) **Défiscalisation des dons et libéralités faits à l'Etat dans le cadre de la riposte ;**
- 6) **Soutien à la trésorerie des entreprises par l'allocation d'une enveloppe spéciale pour le remboursement des crédits de TVA ;**
- 7) **Adoption des mesures spécifiques pour les secteurs touchés par les mesures barrière :**
 - ❑ *Secteur du transport : exonération des impôts non corrélés à l'activité économique à l'instar de la taxe à l'essieu et de l'impôt forfaitaire ;*
 - ❑ *Secteur du tourisme : suspension de la taxe de séjour dans les hôtels ;*
 - ❑ *Petits commerces : exonération des taxes forfaitaires ;*



II. LES MESURES PRISES POUR GARANTIR LA CONTINUITÉ DE LA COLLECTE DES IMPÔTS ET TAXES

- ❑ La DGI a simplement capitalisé **la digitalisation des procédures de déclaration et de paiement** qui étaient déjà en place ;
- ❑ Elle s'est toutefois dotée d'un **dispositif de vidéoconférence moderne** qui lui a permis de continuer, à distance, le pilotage des services et du rendement.



II. LES MESURES DE RELANCE POST-COVID DANS LE CADRE DE LA LF 2021 :

Les mesures d'ordre générale

- ❑ La **baisse du taux de l'IS au profit des PME qui sont les plus touchées** ;
- ❑ Le **relèvement du seuil d'exonération à l'IRCM des intérêts des comptes d'épargne** de FCFA 10 000 000 à FCFA 50 000 000 ;
- ❑ **Prorogation d'une année supplémentaire de la période de report des déficits fiscaux et des ARD** au profit des entreprises relevant des secteurs directement affectés par la Covid ;
- ❑ **Enregistrement au droit fixe des cessions de créances des entreprises en restructuration affectées** par la crise ;
- ❑ La **rationalisation des contrôles fiscaux** par la consécration d'une dispense de contrôle sur un exercice en cas de progression notable des versements spontanés ;
- ❑ La **mise en place d'une procédure de transaction spéciale** sur les arriérés fiscaux.

Les mesures d'ordre sectoriel

- ❑ **Secteur des transports** : *suppression de la taxe à l'essieu* ;
- ❑ **Secteur du tourisme** :
 - ✓ *suspension de la taxe de séjour* ;
 - ✓ *suspension de l'impôt minimum forfaitaire sur les entreprises hôtelières* ;
- ❑ **Secteur forestier**
 - ✓ *Réduction de 4% à 3% du taux de la taxe d'abattage* ;
 - ✓ *mensualisation du paiement de la RFA.*



**Merci pour votre
aimable attention**